## AGISSONS MAINTENANT!

## POUR QUE TOUTES LES MAMANS PUISSENT ACCOMPAGNER LES SORTIES SCOLAIRES



ETUDIANT.ES

ENSEIGNANT.ES

Tout citoyen contre cet amendement

## **RASSEMBLEMENT**

## **MERCREDI 19 JUIN 2019 à 14H**

Rectorat de Strasbourg (6 rue Toussaint 67000 Strasbourg)

Quelle société construisons-nous lorsque l'école fabrique un sentiment d'humiliation, de rejet, de frustration, d'incompréhension chez certaines et certains enfants en refusant à leur maman le droit d'exister dignement et de participer pleinement à leur scolarité?

Dans le cadre du projet de loi « pour une école de la confiance », le Sénat a adopté, un amendement visant l'interdiction du port du voile aux parents accompagnateurs et accompagnatrices des sorties scolaires.

Cet amendement est au croisement de l'islamophobie et du sexisme, il touche directement les femmes musulmanes en stigmatisant une partie d'entre elles en raison d'un choix vestimentaire.

La présence des parents lors des activités scolaire influe beaucoup l'estime de soi, en effet, l'enfant éprouve une certaine fierté et une grande confiance envers l'institution scolaire et l'équipe éducative. Ce sont des moments de partage, d'apprentissage et de découverte qui leur permet de renforcer leurs attachements à l'école.

